



Aide de fin de droit - Pôle Emploi

Par Galadriel12

Bonjour,

N'ayant plus de droit à l'ARE et n'étant pas éligible à l'ASS, j'ai fait une demande d'aide de fin de droit à Pôle Emploi qui m'a été refusée car mon ARE faisait suite à une fin de contrat dans l'administration territoriale.

J'ai cherché les textes réglementaires mais je n'y ai trouvé aucune mention de cette "restriction".

Quelqu'un pourrait-il me renseigner ou aurait un texte mentionnant cette condition ?

D'avance merci.